

REGLEMENT

CHAMPIONNAT DES ANCIENNES

COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE

Âge : Minimum 20 ans. Ne pas avoir fait de compétition sur la saison en cours.

Equipe :

- 4 à 10 gyms maximum par équipe.
- Minimum 1 agrès présenté par fille
- 6 gyms par agrès maximum

Total de l'équipe : 2 meilleures notes à chaque agrès.

Notation :

- 6 éléments au choix (à sélectionner dans la liste)
- Les éléments peuvent être exécuter dans n'importe quel ordre et lier avec de la chorégraphie ou non (aucune valeur dans la notation)

Note D : 6 éléments x valeur de l'élément (de 1 à 3 points)

- Donc note D entre 6 et 18 points
- Pénalité de -2 points si moins de 6 éléments réalisés
 - Ex. Si un mouvement comprend : 3 éléments à 2 pts + 2 éléments à 1 pt = 5 éléments
 - Note D = $(3 \times 2) + (2 \times 1) - 2$ (pénalité) = 6 pts

Note E : 10 points moins les fautes d'exécutions

Bonification lié à l'âge de la gym :

- 20 à 24 ans → 0 pt
- 25 à 29 ans → 1 pt
- 30 à 34 ans → 2 pts
- 35 à 39 ans → 3 pts
- 40 à 44 ans → 4 pts
- 45 ans et + → 5 pts

Note finale : D + E + Bonification

Règles complémentaires :

- Éléments autorisés : cf. grille d'éléments
 - Pas de musique au sol
 - La hauteur des agrès identiques à celle des aînées
 - Pas de tenue spécifique exigée, mais l'équipe aura une tenue identique
-